



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2014

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Excusés : Philippe LÄDERMANN, adjoint, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014
2. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation
3. Présentation du budget de fonctionnement 2015
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence et leur ponctualité. Il excuse l'absence de Philippe Lädermann, en voyage au Burkina Faso, Jean-Pierre Gantner (malade) et Olga Mermet (travail).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

Après modification en page 3 et ajout de Dominique Pascual dans la composition de la commission du réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie en page 4, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Projet de construction à la Vy-Neuve: point de la situation

Hubert Dethurens annonce que la finition des terrasses en carrelage et celle de la bordure du bâtiment (gravier entre le terrain et le bâtiment) n'avaient pas été prévues dans le cahier des charges de l'AIMP et devront être ajoutées dans les coûts.

Les délais sont maintenus : remise des clés le 17 décembre ; entrée des locataires le 19 décembre. Malheureusement, 2 candidats ont renoncé à la location de leur appartement (3 pièces au rez et 5 pièces au 1er). Le 3 pièces a déjà trouvé un repreneur et un tous-ménage a été envoyé pour le 5 pièces.

Andreea Capitanescu Benetti trouve important que des photos soient faites des appartements terminés. Hubert Dethurens approuve cette idée.



Thierry Arn souhaiterait pouvoir disposer des clés de l'appartement déjà le 18 décembre. Il lui est répondu que sa demande sera étudiée.

3. Présentation du budget de fonctionnement 2015

Catherine Koumrouyan présente le budget de fonctionnement pour 2015. Chaque conseiller reçoit un exemplaire du budget, ainsi que des tableaux y relatifs.

Elle donne toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce budget et précise que plusieurs modifications dans les imputations de comptes ont été introduites afin d'anticiper la mise en œuvre du nouveau système de comptabilité (MCH2) dans les deux ans.

Hubert Dethurens propose d'augmenter les jetons de présence du Conseil municipal, les indemnités du maire et des adjoints, ainsi que le personnel communal. Jean Batardon demande s'il y aura un président de Conseil en 2015 et le cas échéant comment sera-t-il payé ? Hubert Dethurens lui répond que la modification de la Loi sur l'administration des communes n'a pas encore été votée et que les informations à ce sujet ne sont pas claires.

Catherine Koumrouyan signale que la chaudière de l'école devra très certainement être remplacée en 2015, car elle date de la construction de l'école et n'est plus aux normes. Andreea Capitanescu Benetti suggère de profiter de cette occasion pour la remplacer par un système plus écologique. Hubert Dethurens lui répond que cela pourrait être étudié, mais que les coûts ne seront pas les mêmes et la réalisation certainement plus compliquée.

Au poste « Sécurité », Thierry Arn souhaite savoir si la prestation de la société de surveillance est utile et sera reconduite. Hubert Dethurens relate que la société de surveillance nous transmet régulièrement des observations et constatations utiles (fenêtres et portes de nos bâtiments non verrouillées) et assure la sécurité des bâtiments. Aussi, il juge cette action satisfaisante et souhaite la maintenir l'année prochaine.

Concernant le budget dévolu aux sapeurs-pompiers, Thierry Arn précise que l'augmentation au poste « Vêtements » est due à l'arrivée de plusieurs nouveaux sapeurs. De plus, suite à des modifications réglementaires obligatoires, du nouveau matériel doit être acheté. Concernant la rétribution des cours par sapeur, Hubert Dethurens précise qu'aucune commune de la Champagne ne fait pareil et que Laconnex traite bien ses sapeurs. Thierry Arn déclare que la compagnie est très satisfaite.

Au poste « Entretien des routes » Hubert Dethurens explique qu'il y aurait des travaux à entreprendre sur une route en commun avec Soral et qu'il doit en discuter avec les autorités de Soral. D'autres routes du village nécessitent elles



aussi de l'entretien, mais sachant qu'il faudra installer le séparatif, il se peut que cela attende un peu.

Le compte « Trafic régional » comprend le Noctambus et les subventions pour les nouveaux abonnements TPG. Le peuple ayant voté la réduction du prix des billets, les TPG viennent de nous informer qu'ils renoncent à cette offre annuelle. Hubert Dethurens ne sait pas encore si la commune va poursuivre ce subventionnement de son côté et regrette que les citoyens aient été mal informés lors de cette votation. Thierry Arn précise que les habitants de Laconnex avaient refusé cette initiative.

Concernant l'assainissement et la protection des eaux, il a été très difficile d'estimer les montants, car avec le nouveau Fond intercommunal d'assainissement, chaque facture doit être soumise à l'Etat pour approbation et on ignore quels seront les montants remboursés. L'étude pour la mise en séparatif va par ailleurs débuter et Hubert Dethurens précise que le CM sera consulté à ce sujet. Une commission ad hoc sera très certainement mise en place.

Bradley Stillwagon demande si la commune a un tarif préférentiel pour l'électricité auprès des SIG. Il lui est répondu que non, mais que la libération du marché de l'électricité amènera probablement une baisse des tarifs.

Catherine Koumrouyan précise qu'elle est à disposition pour toutes questions d'ici le prochain Conseil municipal.

4. Communications de l'exécutif

- ❖ *Droit d'opposition du CM* : Hubert Dethurens informe le CM que Laconnex étant la seule commune à s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2015 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de Fr. 2'500'000.--, celle-ci est entrée en force le 14 octobre 2014.
- ❖ *Exécutif Champagne* : Hubert Dethurens relate que, lors de la séance du 31.10., le maire d'Avully a annoncé avoir changé d'urbaniste pour le projet de zone artisanale d'Eaumorte. Toutefois, Hubert Dethurens précise qu'Avully ne maîtrise toujours pas le foncier de la zone et que, pour l'instant, ce projet ne peut pas être réalisé.
- ❖ *Léman Bleu* : l'émission « Au cœur des communes » avec Soral, Laconnex et Avusy aura lieu le 7 novembre ; Hubert Dethurens invite les membres du CM intéressés à y assister. Actuellement le lieu n'est pas encore connu.
- ❖ *Dates des prochains CM en 2015* : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 20 avril (présentation des comptes), 11 mai (approbation des comptes), 2 juin (prestation de serment du Conseil municipal, législature 2015-2020).



5. Divers

- ❖ *Réaménagement du rez de la Mairie* : Hubert Dethurens souhaite fixer une séance avec la commission ad hoc afin de préciser la demande à soumettre aux architectes.
- ❖ *Radon* : Dominique Pascual mentionne qu'elle a constaté sur le site de l'Office fédéral de la santé publique que notre commune avait un relevé important de Radon. Nadia Dupraz lui répond avoir contacté le Service de toxicologie de l'environnement bâti qui précise que seulement 2 mesures ont prises à Laconnex et que, de ce fait, le résultat est plus élevé que la moyenne. Toutefois, toujours selon ce service, le risque n'est pas inquiétant pour notre commune. Chaque propriétaire peut contacter le Service de toxicologie de l'environnement bâti pour faire effectuer, à ses frais, un examen de son sous-sol.
- ❖ *Baux des appartements Vy-Neuve* : Thierry Arn ne comprend pas pourquoi dans le bail il est mentionné une place de parking et une cave gratuites et à bien plaisir, alors qu'elles sont incluses dans le loyer. Hubert Dethurens répond que si quelqu'un ne devait pas avoir l'utilité de sa place de parking, par exemple, la commune se réserve le droit de ne pas lui en mettre une à disposition.

10. Questions du public

Pas de questions du public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h15.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale